

## PROCES-VERBAL

### SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON

<b>Type de session :</b> ordinaire	<b>Mode :</b> hybride
<b>Dates :</b> 06 mars	<b>Lieu :</b> Libreville
<b>Début :</b> 14 heures 15	<b>Fin :</b> 17 heures 05

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mars, s'est tenue en mode hybride, une session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE-Gabon). Cette session a été annoncée par courrier N°000049/MER/ITIE-GABON/PR/STP du 23 Février 2024. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Madame Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY, Présidente de l'ITIE-Gabon.

Cette session est intervenue tout juste après la levée par le Conseil d'Administration de l'ITIE, de la surveillance active du Gabon pour une durée de trois (3) mois (9 octobre 2023 - 9 janvier 2024).

Introduisant la session, Madame la Présidente de l'ITIE-Gabon a tenu à remercier les membres du GMP et personnels du Secrétariat Technique Permanent pour les efforts accomplis ayant abouti à la levée de la surveillance active du Gabon.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE a décidé de ne pas suspendre le Gabon, conformément à l'Article 8.2 de la Section 1 de la Partie 2 de la Norme ITIE 2023, et de reprendre la surveillance régulière relative à de la mise en œuvre de cette norme.

En outre, Monsieur le Président de l'UMIGA (membre entrant du collège du secteur privé) a relevé la difficulté qu'il éprouvait de mobiliser efficacement toutes les entreprises minières retenues dans le périmètre de rapportage ITIE 2022 en vue du remplissage des formulaires de déclaration dans les délais impartis. Il a informé le GMP des actions pratiques entreprises (sensibilisation et information des membres adhérents sur la déclaration ITIE 2022, relances par emails et correspondances administratives) pour parvenir à l'accomplissement du processus de déclaration de données et informations des entreprises minières, telle qu'exigée par la norme ITIE 2019.

Sur cette question, Madame la Présidente de l'ITIE-Gabon a en retour sollicité du Président de l'UMIGA, la communication de feed-back réguliers sur le suivi des actions entreprises ainsi que sur les obstacles éventuels rencontrés. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que la conjonction des interventions des membres du GMP face aux blocages éventuels peut conduire à un fonctionnement et suivi meilleurs.

La représentativité des collèges et le quorum ayant été atteints, les points ci-après de la proposition de l'ordre du jour ont été soumis à l'adoption des membres du GMP.

Il s'agit de :

- (1) Etat d'avancement des propositions, des contributions, des modifications du décret et arrêtés de l'ITIE-Gabon ;
- (2) Etat d'avancement de l'auto-évaluation en perspective à la validation (TDR GMP, TDR de trois commissions techniques, code de conduite de l'Association de l'ITIE) ;
- (3) Etat d'avancement des préparatifs de la création du nouveau site WEB de l'ITIE-Gabon ;
- (4) Etat d'avancement du PTBA et Plan de Passation des Marchés 2024 ;
- (5) Divers.

Au terme du tour de table, cet ordre du jour a été approuvé sans amendement par les membres du GMP.

La liste des participants est jointe en annexe.

## **(1) Etat d'avancement des propositions, des contributions, des modifications du décret et arrêtés de l'ITIE-Gabon**

### **A1. Eléments contextuels**

Le Collège des Opérateurs Publics a soumis une proposition de Décret 0077 modifié et deux propositions d'arrêtés modifiés (montants journaliers des frais de mission des membres et personnels, traitement des personnels), tandis que le Collège de la Société Civile a soumis une proposition de Décret 0077 modifié.

L'incidence de cette modification de textes règlementaires dans l'évaluation des progrès de la mise en œuvre de la norme ITIE 2019 au Gabon devrait concerner l'Exigence 1.1 : suivi du processus ITIE par le gouvernement et l'Exigence 1.4 : gouvernance et fonctionnement du GMP. Monsieur Geoffrey Michel DAMAS ALAFOU OGOMBE (Collège des Opérateurs Publics) et Petit-Lambert OVONO (Collège de la Société Civile) ont tour à tour présenté les contributions de leurs collèges sur le Décret 0077 modifié.

### **B1. Discussions/Echanges**

Ils ont porté sur les articles modifiés et sur les nouveaux contenus introduits. D'une manière générale, la portée et l'impact des propositions de modifications du Collège des Opérateurs Publics ont été appréciés par les membres du GMP, à contrario de celles du Collège de la Société Civile envisageant un changement de tutelle et l'introduction d'un poste de Vice-Président, potentiellement porteurs de fortes incidences au niveau financier et fonctionnel de l'ITIE-Gabon.

En vue de l'obtention d'une version consolidée du Décret 0077 modifié, il a été proposé la mise en place d'un comité ad hoc comprenant au moins un représentant de chaque collège du GMP, deux membres du Secrétariat Technique Permanent ainsi que les juristes du cabinet de Madame la Présidente de l'ITIE-Gabon. Ce comité devrait se réunir en présentiel au siège de l'ITIE-Gabon pour finaliser tous les textes modifiés et enrichis en vue de leur validation ultérieure lors d'une session du GMP.

### **C1 . Décisions prises**

1. Mettre en place une commission ad hoc chargée de finaliser les projets de textes modifiés (Décret et arrêtés) ;
2. Valider au cours d'une session GMP, les projets de textes modifiés avant la publication sur le site WEB de l'ITIE-Gabon, des résultats de l'auto-évaluation de la validation ITIE du Gabon.

**(2) Etat d'avancement de l'auto-évaluation en perspective à la validation(TDR GMP,TDR de trois commissions techniques, code de conduite de l'Association de l'ITIE**

**A2. Eléments contextuels**

Les TdRs du Groupe Multipartite de l'ITIE-Gabon, rédigés au terme du remplissage des modèles de collecte des données « participation des parties prenantes » de l'auto-évaluation de la validation ITIE, et les TdRs de trois (3) Commissions techniques dont (1) la Commission Gouvernance et Suivi-Evaluation, (2) la Commission Déclaration et Validation et (3) la Commission Renforcement des Capacités Communication et Diffusion ont également ont été amendés par les Membres Patricia OUSSOU (Collège Administration Publique) et Jacqueline BIGNOUMBA (Collège Secteur Privé) puis partagés aux autres membres des collèges du GMP.

Le Code de conduite de l'Association l'ITIE, a été présenté dans ses grandes lignes. Il est simplement attendu son adoption par les membres des collèges du GMP.

**B2. Discussions/Echanges**

Les versions amendées ayant été présentées aux membres des collèges du GMP, il a été retenu de recueillir en ligne d'autres propositions d'amendements, puis par collège, de communiquer leur position quant à l'adoption desdits TdRs. A ce titre, en date du 08 mars 2024, trois (3) messages ont été enregistrés. Le Membre Patricia OUSSOU (Collège de l'Administration Publique) et le Membre Jacqueline BIGNOUMBA (Collège Secteur Privé), sous réserve de la prise en compte des amendements proposés par leurs collèges ont donné quitus pour la validation desdits TdRs. Quant au Membre Petit-Lambert OVONO, il a indiqué que le Collège de la Société Civile ne s'étant pas réuni pour débattre de ces textes, il émettait son avis personnel à travers lequel il se réservait le droit de solliciter un examen détaillé point par point, à soumettre au vote du GMP.

**C2 . Décisions prises**

1. Les TdRs du Groupe Multipartite sont adoptés;
2. Les TdRs des trois (3) Commissions techniques sont adoptés ;
3. Le Code de conduite de l'Association l'ITIE est adopté.

**(3) Etat d'avancement des préparatifs de la création du nouveau site WEB de l'ITIE-Gabon**

**A3. Eléments contextuels**

Un benchmarking de sites web de quatre (4) pays (GABON, RDC, MALI, SENEGAL) a permis de faire ressortir les points forts et faibles et de proposer un organigramme fonctionnel et des recommandations en faveur d'un site web opérationnel et dynamique.

**B3. Discussions/Echanges**

Lors de la dernière session GMP, tenue le 30 Janvier 2024, le GMP avait approuvé la décision de migrer vers un nouveau site web, sous réserve d'une consultation préalable de l'ANINF à qui les attentes de l'ITIE-Gabon, liées à la validation du Gabon prévue le 1<sup>er</sup> Juillet 2024, devraient être exposées. Peu de discussions ont logiquement été enregistrées sur ce point dans l'attente de la séance de travail entre l'ITIE-Gabon et l'ANINF.

**C3 . Décisions prises**

1. Organiser la séance de travail entre l'ITIE-Gabon et l'ANINF;
2. Appliquer les recommandations issues de cette séance de travail.

#### (4) Etat d'avancement du PTBA et Plan de Passation des Marchés 2024

##### A4. Eléments contextuels

Le projet de Plan de Travail Annuel et Budgétisé 2024 (PTAB 2024) est structuré autour des trois (3) axes de la validation ITIE. Il comprend cinq (5) objectifs spécifiques et 31 activités.

Le projet de PTAB 2024 avait été déjà présenté lors de la session GMP du 31 Janvier 2024. Il était attendu du Secrétariat Technique Permanent de mettre l'accent sur les améliorations au niveau de la matrice des activités en termes d'objectifs, de résultats, d'activités, d'indicateurs, de moyens de vérification, de responsables de la mise en œuvre, de budget, de calendrier et sources de financement. Le financement de ce PTAB 2024 est aligné uniquement sur la dotation budgétaire 2024 hors réserve de 15% et s'élève donc à 563 054 830 de FCFA. Ce projet de PTAB fera l'objet d'une insertion d'une rubrique documentant les résultats de la consultation des parties prenantes élargies.

Le Plan de Passation des Marchés 2024 associé quant à lui comprend neuf (9) activités. Il s'élève à **155.000.000 de F.CFA**, sous réserve de son approbation par la Direction Générale de Marchés Publics (DGMP).

##### B4. Discussions/Echanges

Les échanges ont porté sur la production des supports connexes du PTAB 2024, à la consultation des parties prenantes élargies et à l'approbation du PPM 2024 par la DGMP.

##### C4 . Décisions prises

1. Organiser la consultation des parties prenantes élargies sur le PTAB 2024 et le Rapport Annuel d'Avancement (RAA 2023);
2. Le projet de PTAB 2024 et projet de PPM 2024 sont adoptés ;
3. Transmettre à la DGMP la demande d'approbation du PPM 2024 et le mettre en oeuvre le plus tôt possible après son approbation.

#### (5) Divers

Les points suivants ont été passés en revue. Il s'agit de (i) l'avancement du remplissage des formulaires de déclaration du rapport ITIE 2022, (ii) la prise en compte des constats de l'auto-évaluation nécessitant des corrections d'urgence avant le démarrage de la validation en juillet 2024 et (iii) la préparation et communication du calendrier de la validation du Gabon.

##### (i) **l'avancement du remplissage des formulaires de déclaration du rapport ITIE 2022**

Sur les treize (13) sociétés pétrolières, deux (2) n'ont pas encore renseigné les formulaires de déclaration, le remplissage de cinq (5) est en cours tandis que six (6) sociétés ont déjà achevé leur remplissage.

Sur les cinq (5) sociétés minières, le remplissage pour deux (2) sociétés est en cours et n'a pas démarré pour les trois (3) autres.

Enfin, sur les neuf (9) entités gouvernementales, quatre (DGCP, CDC, FGIS, DGH) n'ont pas démarré l'exercice, le remplissage pour une (01) entité (DGDDI) est partiel tandis qu'il est en cours pour les quatre (4) autres entités (DGI, SEM, GOC, DGMG).

##### (ii) **la prise en compte des constats de l'auto-évaluation nécessitant des corrections d'urgence avant le démarrage de la validation en juillet 2024**

Les constats préliminaires à l'issue de l'auto-évaluation devront être discutés au niveau du GMP et faire l'objet d'une planification des actions correctives.

**(iii) la préparation et communication du calendrier de la validation du Gabon**

Un calendrier mettant en relief des actions directes liées à la validation (auto-évaluation, sensibilisation et information, appel à points de vue, consultation) et actions indirectes liées aux activités non accomplies préalablement mais liées à la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE (dissémination du rapport ITIE 2021, rapport ITIE 2022, communication grand public, etc.) doit être rapidement soumis au GMP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures 05 minutes.

Fait à Libreville, le **13 mars 2024**

**Le GMP ITIE-Gabon**

<b>Collèges</b>	<b>Points focaux</b>	<b>Signatures</b>
<b>Administration publique</b>	Patricia OUSSOU	
<b>Société civile</b>	Raïssa OYEASSEKO	
<b>Secteur privé</b>	Jacqueline BIGNOUMBA	
<b>Opérateurs publics</b>	Geoffrey Michel DAMAS ALAFOU OGOMBE	
<b>La Présidente de l'ITIE-Gabon</b>		
<b>Léontine-Tania OYOUMI-LOUMBOU épouse BIBEY</b>		

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT**

**LISTE DE PRESENCE SESSION ORDINAIRE GMP**

Date	Mercredi 06 mars 2024		Ordre du jour		
Lieu :	Siège ITIE-Gabon		Débat	14H00	Fin 17H30
N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	CONTACTS	EMARGEMENTS	
1	Léontine-Tania OYOUOMI LOUMBOU épse BIBBY	Présidente ITIE	044-75-70-62		
2	Dr GNDJEMA Jacqueline			Distancié	
3	ANGÈLE NGUEHA Sylvia m. B. BACHÉ	conseiller politi reel Primatour	094 22 71 74 066 03 06 48	AMS	
4	Guy René NONBO L.	DSC		Distancié	
5	Elvis Guille LOKOUÉ	OPs		Distancié	
6	Christian BOUPASSA	Secteur privé		Distancié	
7	Danielle Lilille SIMADI	Secteur privé		Distancié	

Page 3 sur 3

10	Patricia Lydie NOUVELLET	DSC		Distancié	
11	Patricia OUBOU	CAR		Distancié	
12	Rouven OYENBEKO	DSC		Distancié	
13	Marc-Allen NRIENGUE	BTP			
14	Patrice ZIMBAULT	Secteur Privé		Distancié	
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
21					
22					

Page 2 sur 3